

Projet d'Accueil Individualisé : PAI

Ce projet d'accueil individualisé s'adresse aux enfants atteints d'une maladie ou ayant besoin de soins ou de traitements réguliers à prendre au collège.

Exemple : *allergie alimentaires, allergie aux piqûres d'insectes, asthme, diabète, hémophilie, épilepsie, mucoviscidose, migraines très fréquentes, pathologies cardiaques ou rénales, problèmes importants de vue, déplacement en fauteuil roulant....*

Comment l'obtenir :

Les parents qui le souhaitent adressent un courrier au chef d'établissement qui le fait suivre au médecin scolaire via l'infirmière de l'établissement.

L'infirmière scolaire vous adresse les documents spécifiques à faire compléter par le médecin qui suit votre enfant.

Une réunion de PAI est fixée par le médecin scolaire avec le chef d'établissement, le professeur principal, le CPE, vous-même et l'infirmière.

Le jour du PAI, vous ramenez les documents remplis par votre médecin ainsi que l'ordonnance et le traitement prescrit (*Pour les allergiques alimentaires faire 2 trousseaux de traitements, une pour le restaurant scolaire et une pour l'infirmierie*).

Les parents doivent avoir le souci des dates de péremption et renouveler le traitement en fonction auprès de l'infirmière du collège.

Renouvellement du PAI :

Le PAI est reconduit à la demande de la famille par écrit auprès du chef d'établissement, il vaut mieux refaire la demande fin juin de l'année en cours pour la classe suivante.

Une nouvelle réunion est organisée dès la rentrée pour avoir les nouveaux documents (si besoin l'infirmière vous les a envoyés début juillet), les nouvelles ordonnances et traitements nécessaires.